



REGLEMENT INTERIEUR

Vous venez d'inscrire votre enfant à l'Ecole de Danse. Nous vous remercions de votre confiance et voulons attirer votre attention sur son règlement intérieur.

1 – Assiduité – Absences – Retard – Vacances

L'élève doit assister régulièrement aux cours et **en respecter strictement les horaires**. Vous devez **vous assurer de la présence du professeur** dans les locaux avant de laisser votre enfant dans les vestiaires. Tout **retard ou absence** à un cours doit être **justifié par écrit par les parents** (courriel, SMS, courrier). Une succession d'absences non motivées entraînera l'exclusion définitive de l'élève.

Les vacances de l'Ecole de Danse suivent les vacances scolaires.

Les numéros de téléphone et emails des parents doivent nous être obligatoirement communiqués. Ils nous permettent de vous prévenir en cas d'accident ou d'annulation de cours.

L'Ecole de Danse s'engage à ne pas les divulguer.

2 – Démissions

L'inscription aux cours de l'Ecole de Danse engage financièrement l'élève pour l'année.

Aucun remboursement ne sera envisagé, sauf pour évènement spécifique et sur présentation d'un justificatif (*certificat médical, attestation d'employeur... par exemple*).

3 – Lieux des cours

Les salles de cours sont mises à disposition de l'Ecole de Danse par la mairie de Montigny le Bretonneux. **Les adhérents de l'Ecole de Danse s'engagent à respecter les conditions d'accès et les règlements des lieux où sont dispensés les cours** (*règlement d'accès au Forum des Arts, règlement d'accès à la maison de la danse Marcel Guillon, règlements d'accès aux gymnases de la ville... etc*).

4 – Pertes – Vols d'objets ou de vêtements

Les professeurs et le bureau déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols dans les vestiaires ou salles de cours.

5 – Cotisation

Montant de la cotisation annuelle : 15 €

Cette cotisation annuelle permet de couvrir l'assurance individuelle de chaque élève et une partie des frais de l'école et reste acquise en cas de démission. Elle est à régler par tout moyen proposé (carte bancaire ou espèces) **avant le premier cours** de l'année concernée.

Son paiement vaut acceptation du présent règlement intérieur.



6 – Spectacles

Un spectacle payant a lieu tous les 2 ans en juin. Les années de spectacle, une participation financière vous sera demandée pour l'achat des tissus et accessoires. La confection des costumes reste à la charge des élèves.

Des photos et films seront réalisés pendant le spectacle et pourront être utilisés par l'association pour sa communication sur ses activités et actualités, sauf refus écrit de votre part. Aucune mention nominative ne sera portée sans autorisation expresse de votre part.

7 – Tenue

Pour les filles

- Tunique selon le cours (voir ci-dessous)
- Collant de DANSE rose
- Chaussons de demi-pointes roses avec élastique rose de maintien cousu sur le cou-de-pied
- Chignon pour les cheveux longs



Pour les garçons

- T-shirt ou débardeur
- Collant gris en lycra avec pieds
- Chaussons de demi-pointes gris avec élastique gris de maintien cousu sur le cou-de-pied



Modèles de Tuniques

COULEUR	TRANCHE D'AGE *	REFERENCE
Rose	De 5 à 7 ans environ	DANSCO 811 / 388 ou en fonction des disponibilités : VICARD TN 301 rose
Ciel	De 7 à 10 ans environ	DANSCO 811 / 388 ou en fonction des disponibilités : VICARD TN 301 ange bleu
Quetsche	A partir de 10 ans	DANSCO T177/398

* **Tranche d'âge indicatif** ⇒ **N'achetez pas trop vite** : selon le cours de votre enfant, le professeur vous indiquera le modèle. Ces informations seront disponibles au Forum des Associations de septembre.

NB : Ces tuniques sont uniquement disponibles sur Saint-Quentin-en-Yvelines au magasin :

ATELIER DE LA DANSE

33 avenue Jean Jaurès
78390 Bois d'Arcy
01 34 60 35 50

La Présidente, Aleandra TRIAUX